

## **L'enjeu : Élimination des zones de rémunération**

---

Certains employés et employées du Conseil du Trésor, de Parcs Canada, de l'ACIA et de l'ARC touchent une rémunération bien inférieure à celle de leurs homologues effectuant les mêmes tâches ailleurs au pays. Par exemple, les membres de l'unité des Services d'exploitation (SV) qui font partie de la zone de rémunération du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta touchent 9,4 % de moins que leurs collègues de la C.-B. et des Territoires. Dans l'Atlantique, le Québec et l'Ontario, la perte de rémunération pour un travail égal est de 7,3 % en moyenne. En réaction à cette injustice, le Congrès triennal de l'AFPC tenu en 2006 a fait de l'élimination des zones de rémunération une priorité clé de cette ronde de négociations.

### **Notre revendication**

En réaction à l'injustice faite aux employés et employées effectuant les mêmes tâches pour le même employeur tout en étant rémunérés différemment, le Congrès triennal de l'AFPC tenu en mai 2006 a fait de l'élimination des zones de rémunération une priorité clé de cette ronde de négociation. L'AFPC cherche particulièrement une harmonisation à la hausse des taux de rémunération régionaux actuels.



### **Pourquoi est-ce un enjeu?**

Les zones de rémunération existent toujours en dépit de leur diminution graduelle tout au long de l'histoire des négociations entre l'AFPC et le Conseil du Trésor. À l'aube de la négociation collective, en 1967, on comptait quelque 27 000 fonctionnaires rémunérés aux taux courants. La structure de rémunération consistait alors en des centaines de taux locaux de rémunération établis en fonction des conditions du marché local. Dans l'établissement des taux, il s'agissait de s'assurer que les salaires versés aux fonctionnaires fédéraux ne soient ni supérieurs ni inférieurs aux taux courants. Notons, à titre d'exemple, que l'on dénombrait 320 zones de rémunération dans le cas des GL.

La première convention collective a ramené à 36 le nombre de zones de rémunération s'appliquant aux GL et aux GS. Ce nombre a par la suite été abaissé à 25 en 1972, 22 en 1975, 16 en 1984, 10 en 1987, 7 en 1997 et enfin à 3 en 2000.

Afin de mettre fin à cette situation, le Congrès triennal de l'AFPC tenu en mai 2006 a fait de l'élimination des zones de rémunération une priorité clé de la prochaine ronde de négociation.

### ***Les taux de rémunération régionaux minent le moral du personnel***

93 % du personnel du Conseil du Trésor touche déjà un taux national de rémunération. Le fait d'être moins bien rémunéré pour effectuer les mêmes tâches pour le même employeur mine considérablement le moral du personnel, plus particulièrement lorsque la grande majorité des fonctionnaires fédéraux, y compris les députées et députés touchent un taux national de rémunération.

## L'enjeu : Élimination des zones de rémunération

Par exemple, un député de Toronto n'accepterait jamais de toucher 7,3 % de moins qu'une députée représentant une circonscription de Colombie-Britannique pas plus qu'une députée d'Edmonton n'accepterait de toucher 9,4 % de moins que son homologue de C.-B.

### **Taux de rémunération inférieur + personnel hautement mobile = problèmes de recrutement et de maintien en poste**

Les mutations qui secouent le marché du travail font ressortir la nécessité d'éliminer les taux de rémunération régionaux. Le marché de l'emploi pour les postes des services de l'exploitation a subi de profondes transformations. Les employeurs se font maintenant concurrence à l'échelle nationale pour embaucher des travailleuses et les travailleurs de métier et du personnel des services d'exploitation. Le personnel de métier est beaucoup plus mobile et disposé à la réinstallation qu'il ne l'était en 1967. Étant donné la proportion très élevée du personnel des services de l'exploitation admissible à la retraite d'ici 5 à 10 ans, les employeurs de la fonction publique fédérale découvriront qu'ils devront faire concurrence avec des employeurs de tout le secteur de l'économie pour trouver une main-d'œuvre qui se fait rare. Bref, ils ne pourront plus se permettre de se servir des zones de rémunération comme moyen de maintenir leurs coûts d'exploitation au plus bas niveau possible. Même après la mise en oeuvre des taux nationaux de rémunération, ils constateront qu'il faut lutter énergiquement pour conserver leur main-d'oeuvre actuelle et pour embaucher de nouveaux travailleurs et de nouvelles travailleuses.

### **L'élimination des zones de rémunération est relativement peu coûteuse**

L'élimination des zones de rémunération pour l'unité de négociation des Services de l'exploitation (SV) provoquerait une augmentation d'environ 0,27 % de la masse salariale assumée par le Conseil du Trésor, parce que il n'y a que peu de membres touchés par les taux de rémunération régionaux.

#### **Augmentation estimative de la masse salariale du Conseil du Trésor<sup>1</sup>**

Nombre d'employées et employés indéterminés du CT (2005)	165 856
Salaire hebdomadaire moyen des fonctionnaires fédéraux (2005)	1 110,61
Masse salariale estimative du CT (2005)	9 610 888 706,78
Augmentation de la masse salariale en dollars	25 896 764,52
Taux nationaux de rémunération des SV sous forme de pourcentage de la masse salariale du Conseil du Trésor	0,27 %

[Traduction]

<sup>1</sup> CANSIM, tableaux 281-0024 et 281-0027. Salaire hebdomadaire moyen des fonctionnaires fédéraux en 2005, données sur l'équité en emploi de 2005 pour le nombre d'employées et d'employés du Conseil du Trésor.

## *L'enjeu :*    **Élimination des zones de rémunération**

---

### **Prise de position des candidats et des partis politiques**

*Posez les questions suivantes à votre députée ou député et aux candidates et candidats aux élections :*

Si votre parti est élu pour former un gouvernement, s'engagera-t-il à éliminer les zones de rémunération pour tous les membres de l'AFPC du secteur public fédéral qui ne touchent pas actuellement un taux national de rémunération?

Quelles mesures comptez-vous prendre pour appuyer la campagne de l'AFPC visant à éliminer les taux de rémunération régionaux versés aux membres de l'AFPC qui font partie du secteur public fédéral?